

Mm DuhooMaguy 35 route de peybideau 33770 Salles

Concertation PLUIH du 05 12 2022

Bonjour.

Depuis fin 2019 grâce au PLUIH et au SCOTT je suis devenue **une dent creuse dangereuse pour mes voisins** car je ne suis plus constructible je suis passé en zone N.

Je me présente :

**J'habite chemin de Lucatet ou (le houdin de lucatet 33770 Salles.)*

Ma surface est de 3500m2 dont 800m2 de servitude que j'aimerais diviser en deux pour ma famille.

**3 maisons m'entourent à 5m de moi et je suis un danger pour eux avec les risques d'incendie (Norme : espace naturel à 50m des maisons)*

Mon CU est conforme (courrier du 24/02/2016 de la présidente de l'ACDC du val de l'Eyre). Je suis une **dent creuse ! Oui une bonne dent creuse à Bâtir avec l'Eau le tout à l'égout, l'électricité qui passent en bordure et parfois **dans ma dent creuse (servitude de 8m)** comme la ligne souterraine pour Mm Frégé Mr Ménadier.*

**J'ai aussi un contournement Pompier et pour sécuriser l'endroit j'ai payé de mes propres deniers une borne incendie : en tant que citoyen j'ai sécurisé 40 maisons autour, route de Peybideau et chemin de Lucatet .*

Autrefois (1975) ma **servitude était utilisée **100 fois par an** avec 3 propriétés classées constructibles, aujourd'hui c'est **4800 fois par an** avec 3 propriétaires qui ont chacun un terrain classé **N !! Pensez-vous que ces propriétaires soient bien assurés ? Et qui est responsable en cas d'accident sur une servitude classée N ?***

Vous avez ci-dessus les plans concernant ma **DENT CREUSE. Quand vous regardez les plans vous constatez que pour mon cas est une aberration !! de revenir à l'année 2000 et de me classer en zone N sans prendre en compte : **L'évolution de cette zone en 22ans.***

5 maisons se sont construites avec des propriétaires de terrains différents des surfaces de terrains allant de 1500m2 à 2500m2 !

*****Avec se nouveau classement zone NATURELLE ma dent creuse est -elle dangereuse en cas d'incendie puisque hors normes des 50m avec les maisons ?***

*****La sécurité et la responsabilisé des servitudes sont-elles évidentes pour le PLUIH et le SCOTT dans le contexte du classement zone NATURELLE pour les résidents ?***

*Veillez m'excuser Mesdames Messieurs mais j'espère que ce message sera pris en compte et que ma **dent creuse** retrouvera son usage en toute sérénité et sécurisée de terrain à bâtir en me classant en zone U. Merci.*

Sincères Salutations M Duhoo

